REÇU EN PREFECTURE
le 09/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20240208-2024_005-DE

**DELIBERATION N°2024-05 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION « LES VIGNES DE BOUGIVAL »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville de Bougival est propriétaire de vignes plantées route de Louveciennes (parcelle cadastrée n°AK 275),

Considérant que la vigne précitée, autorisée par l'Office National Interprofessionnel des Vins et la Direction des Douanes a été remise en exploitation à des fins principalement pédagogiques et festives où le vin a vocation à témoigner de l'histoire de la Ville tout en offrant une production originale qui accompagnera les différentes manifestations publiques locales,

Vu la création de l'Association « Les vignes de Bougival » régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée le 17 juin 2020 en Sous-préfecture de Versailles, aux fins, notamment, d'exploiter la parcelle,

Considérant que la convention d'objectifs et de moyens signée entre la ville et l'association « Les Vignes de Bougival » est arrivée à échéance et que les deux parties souhaitent renouveler le partenariat

Vu le projet de convention établi à cet effet

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association « LES VIGNES DE BOUGIVAL » à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de trois ans.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention, les documents s'y rapportant et ses éventuels avenants.

**Le Maire,**

HOTEL DE VILLE DE BOUGIVAL 78380

**Luc WATTELLE**

REÇU EN PREFECTURE
le 09/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20240208-2024_005-DE

BOUGIVAL

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## SEANCE DU JEUDI 8 FEVRIER 2024

**L'An Deux Mille Vingt Quatre le huit février à vingt heures,** les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 1er février 2024** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 23, salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

**********

**Etaient Présents :**
**M. WATTELLE,**
**Maire,**

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN,
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH, DIOT,
**Adjoints au maire,**

Mmes DUGAST, FELGERES, AUDOUZE, ROUAIX, LE GRAND, BUCHON-SCHULTZ, HUSSON
MM. MEZURE, SEBBAH, HUA, CLERMONT, VERDYS, SUCHET, BRUN, VINCENT
**Conseillers municipaux,**

**Absents excusés :**
Mme LEVEL donne pouvoir à M. DIOT
M. ALBERT donne pouvoir à Mme BUNOUF
Mme BLIN donne pouvoir à Mme JAQUEMET

**Absent(s) :**
M. AOUN
M. CUIGNET
Mme PIRES

**********

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

MAIRIE DE BOUGIVAL
Tél : 01 30 78 25 80 — maire@ville-bougival.fr
126, rue du Maréchal Joffre 78380 Bougival
www.ville-bougival.fr